

DIRECTION DE L'URBANISME

17, boulevard Morland

75181 PARIS Cedex 04

**Enquête publique préalable
à la délivrance des permis de construire**

**Demandes de permis de construire
PC 075 101 11 V 0026 et PC 075 101 11 V 0027
Déposées par SA Grands Magasins de la Samaritaine**

**portant sur, d'une part, le bâtiment RIVOLI
2-6, rue Baillet - 23-25, rue de la Monnaie -
26-36, rue de l'Arbre Sec - 77-83, rue de Rivoli (Paris 1^{er} arrondissement)**

**et d'autre part, le bâtiment SEINE
1-7, rue Baillet – 2-4, place de l'Ecole – 2-12, quai du Louvre -
1-21, rue de la Monnaie – 2-22, rue de l'Arbre Sec (Paris 1^{er} arrondissement)**

Enquête publique du 20 décembre 2011 au 25 janvier 2012 inclus

Registre n°1-2

(1^{er} arrondissement)

Je soussigné (e) M^{me} Dominique Barraud

Ai ouvert ce jour, le présent registre contenant 52 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public durant l'enquête publique.

A Paris le 20/12/2011

D. Barraud

20/12/2011 - 9 à 12h - 1^{er} permanence d'enquête

①
beau projet en perspective qui garde
ses racines, notre patrimonie tout en
faisant évoluer sur la modernité pour répondre
au renouveau du cœur de Paris.
Le projet a un sens économique et
de redonner de la vie dans le quartier,
conserver une âme que nous avons
plaisir à faire partager.

Mathieu Guyon cove Nicolas
192 rue de Rivoli
Président de l'association Les canaux
bonne idée

le 20/12/2011

2

20/12/2011

2

Un très beau projet doit voir le jour
et j'ai hâte, comme beaucoup de mes clients,
de voir la restauration et l'ouverture de
l'ancienne Samaritaine. Un bel hôtel,
des logements, des bureaux, des commerces
pour dynamiser la rue de Rivoli et son
quartier. Le patrimoine historique sera
en plus conservé, c'est très rassurant.
Le modernisme de la façade architecturale
va apporter un plus à notre ville.
La fermeture de la Samaritaine depuis
plus de 50 ans est un préjudice économique
important. La zone est isolée et mal servie
vivement que la rue y retrouve -
cardialement.



Mme DAVET Shydaire
Listac Rivoli.
114, rue de Rivoli.
75001 Paris.

Fin de la permanence - 8 visiteurs, commerciaux et riverains.

21/12/2011



22/12/2011

→ NEANT

3

23/12/2011

→ NEANT

③ 26/12/2011 Carmelo PICCIOTTO 95 rue Marcadet 75018 MONTMARTRE

↳ 321 → Nous apprenons ^{que sont projetés} [qu'il est projeté] 47 places de stationnement souterrain pour les véhicules automobiles des particuliers ce qui entraînerait modification de la réglementation actuelle à fin de permettre l'accès à ce nouvel aménagement ! Ceci est tout simplement INADMISSIBLE autant qu'intolérable ; Au lieu de gêner le stationnement des AUTOMOBILES omnibus de la ligne 75, le requérant du permis de construire pourrait plutôt s'entendre avec le Département Ville de Paris afin qu'il fasse toutes les démarches utiles auprès du syndicat d'île de France pour faire circuler l'autobus indice 70 les Dimanches et Fêtes ainsi qu'en soirées : le cas échéant dans le cadre de la refonte du réseau parisien s'imposerait sans doute un changement de terminus (échange ^{de parcours} avec le 88 après la mairie du XV^e) car le n° 72 présent dans la rue de Rivoli emprunte le Quai de Passy et dessert donc la station du RER C SNCF ...

Il serait également intéressant de faire circuler une autre ligne par la rue de l'arbre sec depuis la rue Saint Honoré vers la place de l'École à fin d'améliorer la desserte du quartier en transports publics au contraire à ce que se gargarise la municipalité, il n'y a aucune excellence dans ce domaine puisqu'il n'existe à ce jour de réseau ferre de surface dans l'arrondissement. Desservir la Samaritaine par un tran fer devrait au contraire constituer la priorité des décideurs tant publics que privés alors que le projet actuel en apparait l'antithèse.

↳ 343 → Nous constatons dans le "A" un triple mensonge dû aux entretiens que [impacts liés aux trafics automobiles supplémentaires] suscite cette rédaction ; il est de la sorte affirmé le contraire de ce qui est prétendu, le parc de stationnement ne manquera pas de produire des séquelles sur la vie des environs...

Le 27 décembre 2011 : NÉANT

4

Le 28 décembre 2011 : NÉANT

Le 29 décembre 2011 : NÉANT

Le 30 décembre 2011 : NÉANT

Le 2 Janvier 2012 : NÉANT

Le 3 Janvier 2012 : NÉANT

Le 4 Janvier 2012 : NÉANT

Le 5 Janvier 2012 : 2^e cérémonie du commémoratif
en présence de 16h30-19h30

Le 5 JANVIER 2012.

BAHOUS 8 Rue BAILLET LÉON
TALIK

Vivement que les Travaux commencent
AFIN que la Rue BAILLET ne sera plus
triste et j'espère que tous les
mesures de sécurité de nos immeubles
sont pris en considération TOTAL.
alors Je vous dis bonne chance
et ^{bonne} continuation a votre projet
ET BRAVO pour la future.

JY

le 5 janvier 2011,

(5)

Guy Vermees
"La coopérative"
85, rue de Rivoli

5

Il est très important que le projet de "La Samaritaine" voit le jour le plus rapidement possible.

Le projet va refaire vivre le quartier, et le centre de Paris.

De plus, il va créer beaucoup d'emplois, ce qui est très positif.

Architecture magnifique, projet énorme, le tout financé par des fonds privés.

Bon travail et bon courage!

Vivement l'inauguration!



(6)

le 05 janvier 2011,

"Lumière"
16 Quai du Commerce,

Un beau projet qui va redonner au Quai l'attractivité qui est le sien.

Un lieu historique qui il faut revitaliser - Bravo, et que les travaux commencent.


F. Mankoff,



19245: fin de la permanence. Environ 2 personnes
6 venues s'informer et consulter le dossier.



Le 6 janvier 2012 : NEANT

Le 9 Janvier 2012 : NEANT

Le 10 JANVIER 2012:

⑦ très beau projet et bravo pour la flexibilité du projet et
la rénovation du Patrimoine.
Vivement 2015 !





8

Déposé le 10/01/2012

7

Paris, le 9 janvier 2012

A et MJ Delagneau propriétaires bailleurs des 8 et 8bis rue Baillet

Enquête publique Bouchardeau du 20/12/2011

Nous avons consulté l'enquête publique dit Bouchardeau, le 21 décembre, avec Madame Dominique Pelard, et avons déjà à émettre, à titre personnel, un certain nombre de points allant à l'encontre de notre cadre de vie, ou entraînant des nuisances:

En effet:

- Surélévation de 3 ou 4 niveaux à 7 niveaux des héberges des deux côtés de la rue Baillet
- Surélévation de la passerelle non plus du 1er au 3ème étage au dessus de la rue Baillet, mais une passerelle de 4 niveaux allant du 2ème au 5ème étage, ce qui par l'adjonction d'un auvent de 11m de large (2fois plus que la largeur de la rue!) au niveau du premier étage, fait de facto de la rue Baillet une rue en cul de sac, afin de créer pour la Samaritaine/LVMH une sorte de rue privative afin de lier les deux bâtiments de part et d'autre de la rue Baillet, la « coulée verte » n'ayant pu être réalisée, entre les quais de Seine et la rue de Rivoli.
- Par ailleurs de nombreuses servitudes apparaissent dans la rue Baillet :

Servitude d'entrées sorties :

on compte jusqu'à

13 entrées/sorties dans cette rue : une porte de local transfo, une porte gardiennage, un sor parking pour piétons, 2ou 3 portes de secours, 4 portes doubles entre le batiment Sauvage et le bâtiment Rivoli, porte de la crèche, porte restaurant etc...

Servitude de bruit (dépose/reprise enfants à la crèche, passage piétons d'un bâtiment à l'autre de part et d'autre de la rue Baillet,(bruit amplifié par l'étroitesse de la rue et la hauteur des héberges)

Servitude « visuelle » : appartements avec sorte de bow-windows, à 4m50 de nos appartements alors que la solution aurait été sans doute de faire l'ensemble des habitations rue de l'Arbre Sec. Proximité pouvant générer aussi des nuisances sonores en particulier l'été.

Servitude « zénitale : luminosité ensoleillement de la rue Baillet

réduits d'autant par la hauteur des héberges, malgré l'étude ponctuelle sur le batiment 10!

- Aucun plan ne fait apparaître l'intégration des batiments 8/8bis,10 rue Baillet, dans le projet Samaritaine.
- En conséquence, il est impératif d'obtenir une coupe transversale Nors/Sud sur chacun des bâtiments, faisant apparaître les hauteurs des héberges des bâtiments futurs par rapport aux bâtiments existants (détails des décrochement et de raccordement des superstructures de cette zone)
- Les zones d'habitation devraient se situer rue de l'Arbre Sec et non rue Baillet, afin de préserver une quiétude toute relative de cette rue étroite, et de minimiser les nuisances, en particulier sonores.
- Les entrées des immeubles existants rue Baillet auraient du être intégrées à un schéma directeur(circulation piétonnier – automobiles – livraisons – déménagements – sécurité ...)
- Il est impératif que la Samaritaine/LVMH effectue une étude de bruit pour les riverains de nos petits immeubles pris en sandwich, et les moyens à mettre en oeuvre pour y pallier.

9

11 JANVIER 2012 :

Compte tenu des considérables contraintes (en tous sens)
le projet est un projet de qualité.

Ma principale critique, majeure, porte sur le
débouché latéral du passage ; pour qu'un passage
fonctionne bien et à l'instar de tous les passages parisiens
historiques, il conviendrait de revenir à un axe
Nord-Sud, donc à un débouché sur le parvis, face
à la Seine. Ce qui revient à trouver pour l'hôtel une
entrée à l'angle (à un ou le côté).

Démostrativement le plus grand nombre de parisiens
et d'étrangers, empruntera cette entrée (à l'autre bout)
pour ne pas leur accorder la belle entrée, et
utiliser de la façade "sauvage" et trouver une entrée
satisfaisante, mais moins historique, sur le boulev. des
Filles-du-Caire.

J. Nabokov
60 rue Madame
75006 Paris

12 Janvier 2012

(10)

Ce projet n'est pas clair ni précis.
Concernant ① le hauteur du bâtiment
② l'impact d'environnement sur le
me Bailllet (pu'elle est le hauteur
de la galerie traversante).
③ le bâtiment de la rue de Rivoli
va totalement occulter l'avenue des
Lumieres du 8 et ~~de~~ me Bailllet
Ceci n'est pas concevable pour les habitants
de la rue Bailllet dans ce projet les
occupants (propriétaires et locataires
de la rue Bailllet) ne sont pas respectés
SCHNEIDER 8 me Bailllet - No 1

Note Ensemble me Baillie
en date dec 12/01/2012.



D. Pelard. 10 me Baillie 7501 Paris

(11)

Ensemble rue Baillet
10 rue Baillet
75001 Paris

Le 12 janvier 2012

**Premiers commentaires et questions
sur le dossier d'enquête publique « Bouchardeau**

La première chose qui frappe lorsqu'on compare les plans des dossier de demande de permis de construire et la maquette présentée dans la Maison du site, c'est la non conformité de cette maquette par rapport aux plans et dossiers de la demande de permis de construire et du dossier d'enquête publique.

Le plus visible c'est l'inexactitude des représentations des emprises hors sol rue Baillet :

La maquette montre une passerelle de 3 niveaux (du 2^{ème} au 4^{ème} étages) alors que ce sont 4 niveaux qui sont prévus (2^{ème} au 5^{ème} étages) sur les plans de demande de permis de construire,

Idem pour l'immense auvent en verre recouvrant en couvercle une proportion non négligeable de la rue Baillet, sur environ 50m² de surface (environ 10mX5m) prévu sur les plans, et « oublié sur la maquette.

Autre inexactitude à l'arrière des immeubles des 8, 8' et 10 rue Baillet : les surélévations prévues sur plans des immeubles à réhabilités en logements sociaux qui se trouvent derrière les immeubles des 8, 8' et 10 rue Baillet, (augmentation de 2 à 4 étages environ), sont très pudiquement absentes de la maquette... Etonnant cet oubli, non ?

Par ailleurs en terme de préservation de l'environnement des riverains habitants de la rue Baillet, en dehors d'une enquête de luminosité /ensoleillement de l'impact du projet sur nos immeuble...laquelle conclut contre toute attente, qu'en dépit des surélévations petites ou grandes tout autours de nos immeubles, nous ne perdrons rien (??!) et voire même, que moi-même empressement (Pte de l'association de défense de riverain copropriétaires, «Ensemble rue Baillet » je vais...(Oh miracle !)... gagner de la luminosité à l'issu du projet. Alors même qu'il n'y aura aucune diminution de hauteur des héberges, ou recul de bâtiment face à nos immeubles (à l'inverse, il y a sur les plans une avancée d'environ un mètre de large de terrasse sur la rue Baillet, là ou se trouve actuellement une courbure de toiture en zinc).

Mais naturellement il sera difficile de prouver la supercherie qui provient surement d'une communication de cotes de l'état des lieux de la toiture de la Samaritaine avant travaux...un peu faussée, peut-être par la "généralisation" à tout le dernier étage, des quelques émergences techniques actuelles (de petite surfaces) en toiture du magasin 2.... Il n'y a aucune autre explication...

Nous n'avons pas non plus vu dans le dossier de la présente enquête publique, une étude de l'impact du bruit dans la rue Baillet "avant/après le projet Samaritaine", et ceci alors même que la situation va énormément changer.

Dr
1

En résumé

-- Surélévation de 3/4 niveaux à 7 niveaux des héberges généralisés, des deux côtés de la rue Baillet, et donc accentuation de l'effet canyon de cette rue très étroite.

-- Construction d'une passerelle non plus du 1er au 3 étage, au-dessus de la rue Baillet, mais une passerelle de 4 niveaux du 2ème au 5ème étage. Ce qui va faire de la rue Baillet un cul de sac au-delà du premier niveau de la passerelle à savoir le 2ème étage),

-- Création d'un auvent de très grande taille à 5 m de hauteur au dessus de la rue Baillet, et d'une superficie d'environ 50m² voire plus!.

Cet auvent est destinée à établir une continuité entre les deux ilote (Rivoli et Seine) et d'amener les clients à se considérer dans un espace unique. Il s'agit donc d'une tentative de "privatisation de fait" de la rue Baillet aux horaires d'ouverture du complexe Samaritaine envisagée.

Enfin, face a nos immeuble, un grand nombre de servitudes : une porte de local transfo, une sortie parking pour piéton, 2 ou 3 sorties de secours (plan assez difficile à déchiffrer pour des profanes), une entrée de crèche associative.

Bref, la modification parfois sur 3 niveaux des hauteurs des bâtiments de la Samaritaine sur tout ou partie des deux côté de la rue Baillet et la nouvelle passerelle (destinée pourtant semble t-il, qu'aux espaces de bureaux et non au public), va accentuer l'effet canyon de notre rue déjà exigüe (4,50m coté rue de l'Arbre-sec, face à nos immeubles et environ 6m, à l'opposé côté rue de la Monnaie), va considérablement augmenter l'effet caisse de résonance de la rue Baillet alors même que tout est fait pour que la fréquentation de la rue soit décuplée.

De

surcroit,

-- Les étages en vis à vis de nos immeubles autrefois consacrés à des espaces commerciaux, de bureaux ou de réserves, c'est à dire pas générateurs de nuisances sonores vont être remplacés (avec création d'un étage minimum supplémentaire, par des logements (sociaux). Ce qui fait que nous aurons à l'avenir en vis à vis direct, des voisins habitants, à 4,5 ou 5m de distance de notre façade. Cette proximité ne manquera pas d'être une source permanente de troubles de voisinages notamment sonores que l'étroitesse accentué de la nouvelle rue Baillet va amplifier, rendant probablement même la vie normale des habitants de ces logements dérangeantes, les uns pour les autres...

Il conviendra donc d'obtenir que soit réalisée une étude de bruit (avant/après projet Samaritaine), pour les riverains habitants de nos petits immeubles pris en sandwich entre les deux ilots (Rivoli et Seine).

Le projet Samaritaine qui a bénéficié d'une révision simplifiée du PLU dérogoaire par rapport au PLU de Paris de 2006, affichait pourtant une dé densification du site.

En réalité, les deux ilots commerciaux et de bureaux de la Samaritaine (Rivoli et Seine), bénéficieront de 2 vastes cours intérieures végétalisées (sûr, que ce sera très beau!) destinées à améliorer la luminosité et l'esthétique des bâtiments de la Samaritaine. Au détriment des espaces mitoyens concernant notamment les riverains habitants la rue Baillet (nos immeubles et les logements sociaux donnant sur cette rue). La dé densification est évaluée globalement, mais bénéficie uniquement à la Samaritaine

Et ce qui est bon pour la Samaritaine et son commerce ne l'est pas pour les

DS
2

riverains...au détriment desquels la Samaritaine récupère les m² perdus par la création des cours intérieures.

Domage que la Ville de Paris ne soit pas attentive au bien être des parisiens riverains et considère (de facto) que le commerce de luxe prime sur la qualité de vie des riverains de la Samaritaine...

Conclusion

Ce ne sont pas les logements sociaux qui justifient l'augmentation des héberges mais la création de cours intérieures dans les deux îlots de la Samaritaine.

Résultat : dé densification pour les espaces de bureaux et commerces et densification forte pour les riverains habitants (actuels et à venir...).

Toutes choses qui n'ont pas été exposées lors de l'enquête publique pour la révision simplifiée du PLU Samaritaine de l'an dernier. A l'époque les deux vastes cours intérieures envisagées n'étaient pas annoncées à la population invitée à se prononcer sur la révision du PLU.

La révision du PLU Samaritaine n'était à l'évidence qu'une sorte de "chèque en blanc" accordé à la Samaritaine : l'attribution d'un gabarit dérogatoire y compris pour l'élaboration d'un projet différent de celui qui était globalement décrit au moment de l'enquête publique de révision du PLU.



Dominique Pelard

Pte de l'association

Vendredi 13 Janvier

(12)

La Sommbaine fait effectivement partie du patrimoine des Parisiens, elle fait partie de mon patrimoine, mes grands parents ayant habité plus de 40 ans dans le 4^{em} arrondissement tout proche.

Je vous remercie des travaux qui sont permises de la observer.

Je fais cependant une critique et deux questions.

La critique : je trouve que la rénovation (!) en forme du bâtiment rue de Rivoli (ex magasin 4) ne s'harmonise pas du tout avec les bâtiments du même trottoir (anciens magasins 1 et 3 d'un côté), immeuble harmonieux de l'autre. Même si cela n'a pas la hauteur de Beaumont, je trouve cette idée mauvaise.

Les 2 questions :

- est-ce que la tenance sera assurée à tous les passants ou aux seuls clients de l'hôtel ?
- est-ce que les Parisiens pourront toujours profiter de la rue depuis la façade principale de la Seine, du Pont Neuf -- à chaque étage ? ou bien ce privilège sera-t-il réservé aux clients de l'hôtel ? (de luxe ?).

Dans l'attente de vos réponses.

Patrick DUPONT
8 rue des Tillands
91830 Le Courcouronnes - Montreuil

12

La Samaritaine

Elle versait généreuse avec la grâce de l'art nouveau, l'eau de sa jarre sur la face de la mince boîte de carton couleur jaune paille, d'où je tirais avec une adresse tout enfantine les petits sachets de poudre fine qui transformaient l'eau de la fontaine en pétillante limonade.

De là ce préjugé favorable envers la Samaritaine parisienne.

Salariée dans le quartier, je l'ai découverte à l'occasion de ma pause méridienne, parcourant, de couloirs en passerelles, ses rayons dispersés à travers rues et maisons. On trouvait tout à la Samaritaine. Les cahiers de la rentrée et les jouets de Noël, les tentures du salon et la planche à repasser, le bureau des enfants et le linge de maison. Au rayon « parfumerie » les parisiennes d'un jour ou de toujours se faisaient les ambassadrices des grandes marques françaises. C'est au cours de ces pérégrinations que j'ai découvert la terrasse de la maison mère surplombant la Seine. Une vue à vous couper le souffle. Une vue à consoler une exilée de ses chères Pyrénées. Un instant de rêve qu'on pouvait s'offrir pour le prix d'un petit café, attablé au modeste self aménagé sur le superbe belvédère. Un moment de bonheur à partager avec les employés du magasin ou du quartier, les touristes émerveillés de leur découverte. Dans la splendeur du paysage, même les pigeons enivrés, avait l'audace de venir vous picorer dans la main. Là nous revenaient en mémoire les vers de Flavien Monod dédiés à la Seine, qui « traîne d'île, en île, caressant le Vieux Paris, qui chante son amour pour Paris ». Ainsi tout doucement dans la lumière changeante du paysage parisien, au fil des saisons, les clients de ce grand magasin populaire tombaient amoureux de la belle Samaritaine contemplant Paris et la Seine.

On enrage d'imaginer que cette vue unique au monde puisse un jour être exclusivement réservée à un petit nombre de privilégiés, ces 80 clients d'un hôtel de luxe, hôtes fortunés et blasés, qui peuvent payer et qui d'ailleurs, bien souvent ne payent même pas eux-mêmes.

La Samaritaine, emblème de la France, laborieuse, populaire, généreuse, à l'égal de la Tour Eiffel, a suffisamment de classe pour figurer au patrimoine mondial de l'humanité. Sa terrasse peut rivaliser avec celles des superbes gratte-ciel new-yorkais. Elle doit rester accessible à tous, publique.

Le peuple de Paris a droit à ce luxe, à cette beauté.

Merci à la Mairie de Paris d'avoir permis aux Parisiens et aux habitants d'Ile-de-France d'exprimer leur point de vue sur ce lieu sublime au cœur de la capitale.

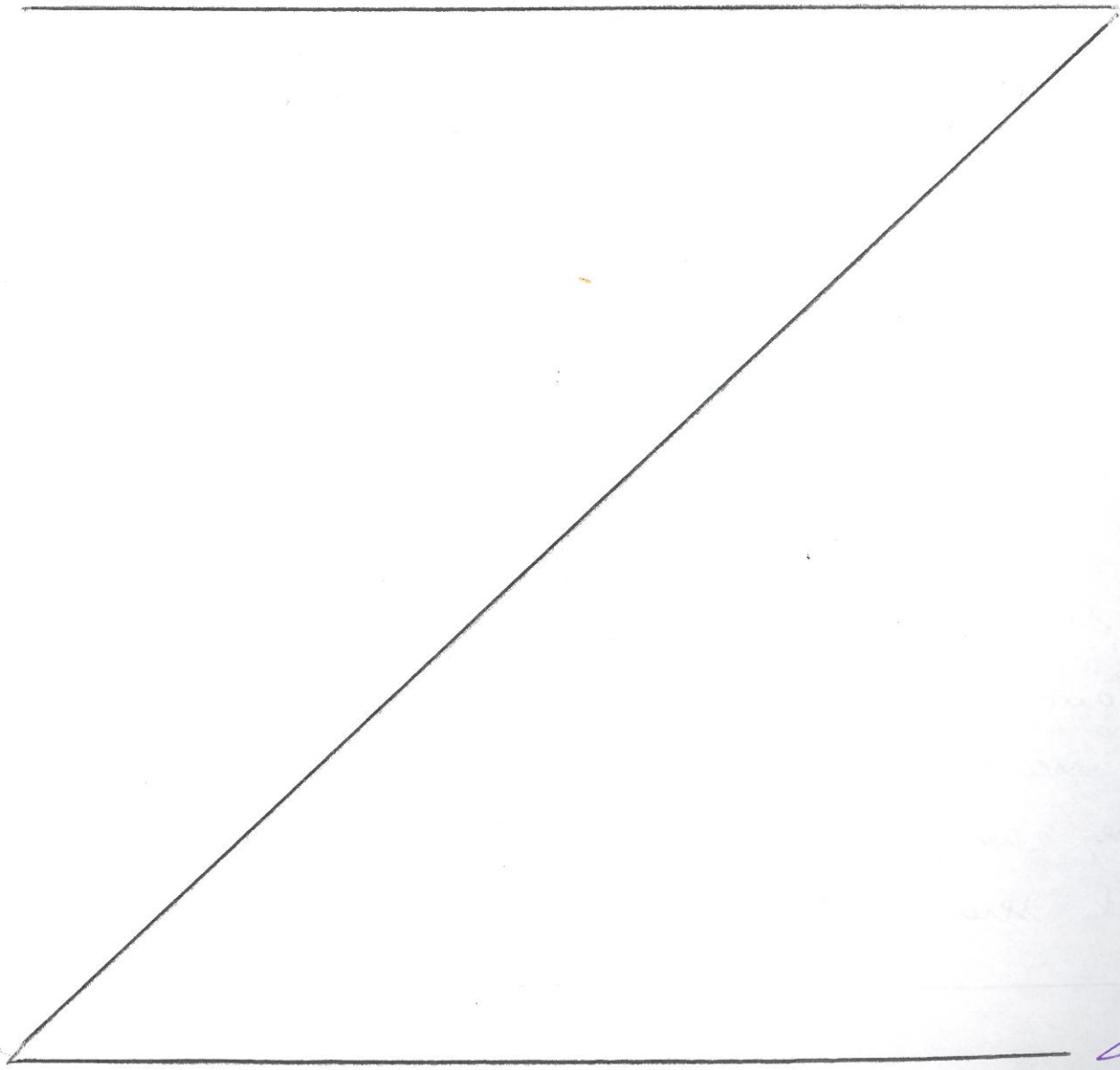
Esther PENOUILLH
8 rue Adolphe Pégoud
78140 VILLIERS

En tant que Parisienne et architecte je suis étonnée de
 la légèreté de la présentation, de la faible proportion de 13
 logements (sociaux ou non), et de la qualification
 d'intégrable de la façade Rivoli - Elle ne me choque
 pas mais pourquoi dire qu'elle s'intègre alors qu'elle
 est en rupture avec le reste, rupture salutaire comme
 l'a été celle de Sauvage sur le quai en son temps
 Elisabeth ROZE - elisabeth.roze@orange.fr.

(14)

Lundi 16 Janvier 2012 : NEANT

MARDI 17 JANVIER 2012:



[Handwritten signature]

.../...

Il est extrêmement dommage que pour donner de la visibilité à un cabinet d'architectes sur la scène internationale, on introduise la laideur dans ce quartier préservé de Paris. Tout comme son triste frère rue de Sèvres (la banque Postale), ce nouveau rideau de verre ne fait que briser une harmonie rare parmi les capitales, et ne fait qu'assassiner davantage à petit feu le charme de Paris.

Bien sûr qu'il faut rénover la Samaritaine, bien sûr qu'il faut redonner vie à ce quartier en rénovant ses magasins, mais cela n'est en rien incompatible avec la préservation du patrimoine.

Une préservation de la façade était tout à fait possible comme cela a été et est toujours le cas pour de nombreuses rénovations totales à Paris.

Paris ne doit pas devenir une ville-musée, mais c'est son homogénéité et sa splendeur qui fait sa réputation et son énorme pouvoir d'attraction.

Tant pis, peut être que quand les touristes seront moins nombreux le jour où Paris ressemblera à la Défense, on tentera de préserver ce qu'il en reste, mais il sera déjà trop tard.

Mercredi 18 janvier 2012 :

(16)

Jean LAVAL, 17 Bd. Malesherbes 75008. Paris. Bailleur 8, 8 bis rue Baillet.¹⁵

Le projet de réhabilitation des ensembles immobiliers de la "Samaritaine" avec le concours de la Mairie de Paris qui est l'objet de la présente demande de permis de construire attire, de ma part, les observations suivantes au point de vue de l'impact sur la vie quotidienne des habitants de la rue Baillet en particulier et des habitants du quartier en général.

1. Nuisances sonores - Le fragmentation de la rue par la clientèle de la Samaritaine et les autres magasins va considérablement augmenter du fait du passage ouvert entre les deux plots 2 et 4 et l'implémentation d'un restaurant à ciel ouvert ? au rez-de-chaussée du magasin 4 ; une partie du flux piéton ayant la possibilité de s'arrêter entre les deux immeubles, se joignent aux piétons se ~~rendant~~ ~~de~~ venant de la rue de la Montnaie ou de la rue de l'Arbre Sec -

Si le bruit, pendant la journée, du fait des conversations, à condition qu'il ne soit pas accentué par des bruits de musique ou d'appels aux chalands, puisse être toléré dans la journée, il serait inacceptable s'il devait se prolonger pendant la nuit entre 22^h00 et 7^h00, de même que dans la journée de repos dominical. (dimanche.)

Solution proposée - Le passage entre les deux magasins 2 et 4, sauf en cas de recours, ne devrait pas être autorisé entre 22^h00 et 7^h00, ni le dimanche et la réception de la clientèle et des livraisons aux différents commerces de la rue Baillet interrompues aux mêmes heures.

2. Hygiène - L'augmentation de la circulation piétonne dans la rue Baillet devrait amener à une vigilance accrue des services municipaux pour éviter l'accumulation de déchets (papiers, mégots de cigarettes, verre cassé etc...) dans l'espace restant de la rue Baillet. -

D'autre part, la Samaritaine propose la couverture de la rue sur le passage fermé entre les magasins 2 et 4. - - -

-- Cette couverture aura pour conséquence =

Eclairage a) de diminuer la luminosité naturelle déjà faible de la rue Baillet

Le remplacement de la luminosité naturelle par un éclairage artificiel a des conséquences négatives sur le confort visuel et, selon les couleurs des lampes, sur le ressenti psychologique des personnes. Est-on même certain de l'innocuité des LEDs dans la durée ?

L'éclairage des ~~magasins~~ ^{internes} et des enseignes, en intensité et en couleurs de lumières devrait être en harmonie -

Conclusion. Ceci devrait faire l'objet d'un cahier des charges spécifique = éclairage de jour et de nuit.

Pollution

b) d'augmenter la pollution, si la couverture proposée n'est pas parfaitement nettoyée (sauf entre 22^h00 et 7^h00) = déjections de pigeons et ~~autres~~ poubelles urbaines. D'autre part il serait essentiel que l'eau de pluie tombant sur cette protection soit immédiatement canalisée pour éviter qu'elle ne soit rejetée dans la rue sur les passants, gelée par une stagnation plus ou moins longue. Enfin, en cas d'intempéries cette ~~structure~~ couverture risque d'être cause de flux d'air ou de neige irréguliers et accentués éventuellement gênants -

Conclusion - Je ne suis pas favorable à cette couverture de l'espace public.

- quelle harmonie peut-on ainsi conserver dans cette rue.

3. Habitat a) me de l'Arbre Sec

Le projet prévoit que les linéaires aux magasins soient effectués par la rue de l'Arbre Sec -

Cette proposition, dans la ligne de ce qui a été le cas pendant des décennies est cohérente, mais l'implantation de logements sociaux à proximité me laisse perplexe quand on voit



que les malheureux bénéficiaires de ces logements, personnes fragiles âgées ou enfants, auraient plutôt besoin de calme.

17

Solution. Interdire les livraisons entre 22^h00 et 7^h00 et le dimanche.

f.) me Bailet -

1. Pendant le chantier - Actuellement l'appartement que j'ai donné en location 7-8 bis me Bailet est occupé par un ménage de personnes âgées - quelle sera leur réaction si elles ne pourraient supporter les inconvénients du chantier ? quelle compensation auraient les bailleurs en cas de rupture de bail ?

2. Pendant et après le chantier -

Le bruit amènerait-il à envisager des travaux de nouvelles fenêtres à double ou triple vitrage - Des indemnités sont-elles prévues ?

3. Après le chantier -

Il est évident que l'installation d'appartements ^{en face ou} ~~en face~~ ^{surélévation} des ~~habitations~~ ^{appartements actuels} crée une situation de vis à vis gênante en raison de l'étroitesse de la rue -

Si l'ensemble du projet peut être réduit par les personnes qui n'habitent pas le quartier, ce n'est pas le cas pour la plupart des habitants - victimes collatérales, qui ne pourront que regretter la relative tranquillité ancienne de la rue.

Je souhaite vivement que les observations ci-dessus aboutissent à une amélioration significative du projet.

B

Jeudi 19 Janvier : NEANT

18

(17) Vendredi 20 janvier :

DUPUY (contre) 10 rue Briallet 75001 Paris

J'é déplore la localisation des logements sociaux - qui seront en vis à vis des Habitats des immeubles de la rue Briallet - leur proximité vs l'échoppe de la rue engendrera une nuisance sonore - cela pourrait être évité pour le confort de tous si leur disposition avait été pensée différemment. Il aurait été pu être prévu un recul de l'épace semi-entouré par agrandissement des trottoirs qui aurait facilité la circulation des véhicules comme des habitants et donné de l'air à la rue - (Proximité des Bâtimts + Hauteur)

Il est dommage de constater que le semi-entouré, un aussi grand groupe avec tout les moyens dont il dispose, ~~n'est pas~~ en ait occulté le "cadre de vie" des habitants dans une époque qui se veut de valoriser l'environnement et le cadre de vie des citoyens -

effy

S'agissant des impacts permanents, l'autorité environnementale souligne dans son avis (page 6), que "la nouvelle façade" (Rue de Rivoli) ne présente pas de modérateur horizontale (...) au jour d'hui typique de cet axe historique (...) - Les réalisations de type équivalent la Banque Postale ou l'hôpital Necker, rue de Sévres, ne vont pas en faveur de cette réalisation.

Sans souhaiter que Paris soit une ville musée, il apparaît nécessaire de préserver une certaine harmonie au cœur de la capitale.

Adrian WORSCH 75015.

18

Samedi 24 janvier - 3^e permanence de

Commissaire Enquêteur de 9h à 12h

19

GRAPIN Julia ^{habitante de la} ~~rue~~ ^{rue} Baillet 75001 PARIS

Les propositions de projets de la Samaritaine ne prennent pas en compte les désagréments que subirait les riverains de la rue Baillet. Entre autres :

- le vis-à-vis étant déjà très important, l'élévation de l'immeuble côté Seine nous priverait d'encore plus de luminosité (il y en a déjà peu.)

- ce même immeuble (côté Seine) devrait contenir des bureaux ou servir à stocker, nous nous retrouverons face à des logements à une petite distance, d'où la forte probabilité de malentendus dus aux nuisances sonores et visuelles.

→ Alternatives possibles : mettre les logements sociaux ailleurs (endroits de la Samaritaine qui n'ont pas de riverains en face)

- organiser l'espace autrement pour ne pas pratiquer une surélévation.

Dépot d'une note de l'assoc "Eus - me Baillif"
le 21/01/2012 par M. Pelard sa président.

lettre Fuzenon me Baillif
2 pages.

Commentaires et demandes de l'association « Ensemble rue Baillet » concernant le projet Samaritaine en cours d'enquête publique

*Afin de mettre fin à tout éventuel procès d'intention particulièrement injuste, qui pourrait nous être fait, **notre association tient à préciser en préambule, que tous ses membres sont très favorables à la rénovation des magasins de la samaritaine, dont la fermeture il y a presque 7 ans, a sinistré économiquement le quartier tout entier (notamment ses commerçants riverains) et qui a dégradé la qualité de vie des riverains copropriétaires de la rue Baillet que nous sommes (rue à l'abandon devenue sale et dangereuse).***

Nous sommes très favorables à la création de logements réellement sociaux et très sociaux, ainsi qu'à la création d'une immense crèche associative, qui bénéficierait réellement aux résidents du 1er arrondissement.

*Nous aimons et apprécions notre quartier que nous espérons voir renaître le plus rapidement possible dans le respect de tous, **mais notre association refuse que ceci soit fait au mépris de nos droits et de notre qualité de vie.***

Enfin, notre association déplore l'absence de concertation ayant présidé à la préparation de ce projet, qui aurait surement permis de trouver des aménagements alternatifs, convenant à toutes les parties concernées par celui ci, ceci en dépit de nos demande répétées auprès de la Samaritaine /LVMH et de la Ville de Paris.

*** ** ***

Le dossier d'enquête publique ne semble pas contenir une étude d'impact des conséquences environnementales du projet Samaritaine sur les immeubles existants rue Baillet au 8, 8' et 10. Or le projet de la Samaritaine va impacter considérablement cette petite voie publique étroite, et ses habitants.

Il nous semble qu'avant clôture de l'enquête publique en cours et l'obtention du permis de construire, la Samaritaine devrait fournir une étude détaillée des conséquences de son projet en matière d'environnement, notamment le bruit, mais aussi d'hygiène et de sécurité etc, sur les habitants des logements des 8,8' et 10 rue Baillet,

L'étude de la situation sur tous ces plans avant et après réalisation du projet ne semble pas avoir été faite. Sauf erreur de notre part elle n'est pas disponible dans le dossier d'enquête publique.

Nous demandons que cette étude soit réalisée et que la durée de l'enquête publique soit prolongée en conséquence pour permettre qu'elle soit produite.

Car le projet va entrainer de façon évidente :

°1) Un effet canyon accentué de la petite rue Baillet, par :

– la surélévation généralisée des héberges à 28m (voire plus), de chaque côté de la rue, y compris dans le tronçon qui culmine à 18 m actuellement...

Ceci est une des conséquences de la révision simplifiée du PLU décidée par le Conseil de Paris en juillet 2010, mais de surcroit, le projet Samaritaine a bénéficié l'été dernier, d'une décision favorable du Conseil de Paris concernant cette fois-ci d'autorisations particulières rue Baillet, d'aménagements hors sol (notamment), permettant à la Samaritaine (si le permis de construire en cours d'instruction était accordé sans restriction).

– l'élévation de 4 niveaux (2ème au 5ème étages) de la passerelle au lieu de 3 (1er au 3ème étage) existant actuellement, entre l'ilot Rivoli et l'ilot Seine,

– et la création un immense auvent/toiture de verre de plus de 50m² couvrant pour partie la rue Baillet.

2°) Un accroissement considérable des sources de nuisances sonores diverses rue Baillet
En effet, alors même que la rue Baillet, va faire l'objet d'une amplification de son effet

→
DP TSVP

« caisse de résonance » structurelle (couloir d'environ 5m de large sur 28m de haut, avec des façades majoritairement constituées de métal et de verre répercutant bien le bruit etc), tout est mis en œuvre pour parvenir de facto à une multiplication des sources de nuisances sonores dans la rue Baillet.

A savoir :

- création de logements (sociaux ou pas, le problème serait le même) en place d'espaces de bureaux à environ 5 m des façade des immeubles des 8, 8' et 10 rue Baillet qui ne peuvent qu'entraîner d'incessants troubles de voisinage, sûrement même en mode de vie normale..en particulier l'été.
- aménagement de la rue Baillet destiné à y permettre un passage massif de la clientèle (auvent couvrant une partie de la rue, création de façades vitrées largement ouvrables pour créer un effet de continuité entre les 2 Ilots Samaritaine).
- création d'une crèche associative, dont l'entrée sera rue Baillet, qui va tout naturellement engendrer des allées et venues, et des attroupements, forcément sonores dans un espace devenu très confiné et résonnant bien.

Conclusion


Ce projet n'ayant fait l'objet d'aucune concertation avec les riverains directement impactés par sa réalisation, il n'a pas été possible en amont de la demande de permis de construire, de signaler tant à la Samaritaine qu'à la Ville de Paris (restés sourdes à nos demandes de dialogues depuis 5 ans (*)), les atteintes que ce projet allaient porter aux riverains copropriétaires de la rue Baillet que nous sommes et de faire évoluer le projet de façon satisfaisante pour toutes les parties. Ce qui a l'évidence était possible, avec un peu de bonne volonté.

C'est pourquoi, nous demandons publiquement ce jour, à l'occasion de cette réunion d'information, la réalisation d'une étude d'impact environnementale complète du projet Samaritaine/LVMH sur nos immeubles des 8, 8' et 10 rue Baillet. Ainsi que la prolongation de la durée de l'enquête publique dite « Bouchardeau » nécessaire à la production de cette étude d'impact.

Pour notre association, il est évident que des projets alternatifs étaient parfaitement possibles, respectant les droits et devoirs de chacun.

Notre association est prête à faire part de ses suggestions à ce sujet.

Le 16 janvier 2012



D. Pelard
Pte de l'association « Ensemble rue Baillet »
Siège :
10 rue Baillet
75001 Paris

(*) Y compris lors de notre recours gracieux contre le PLU Samaritaine, auprès de la Mairie de Paris, qui n'a même pas daigné y répondre. Nous obligeant à faire un recours devant le Tribunal administratif, pour enfin nous faire entendre.



FARUACQUE Bruno 54 Rue Jean Jacques ROUSSEAU 75001 - 21

La réhabilitation est nécessaire, le projet dans sa globalité est intéressant tout efois certains points me semblent inacceptables.

- La façade de verre Rue de Rivoli accepter ce changement dans l'ordonnement de la Rue c'est donner blanc seing à la défiguration totale de cette rue - comment pourra t'on refuser à d'autres ce que l'on accepte ici -
- Des logements sociaux : peu de détails ? intermédiaires ?
7081 m² SOUV en face de 46632 m² de bureaux et commerces, un peu léger.
- Augmenter le nombre de m² de bureaux c'est à dire la circulation, l'utilisation des transports publics ne fera qu'en gorger d'avantage les moyens et voies existants.
- Je note également que parmi le personnel de direction de la ville de Paris (DG culture il me semble) nous avons un responsable éminent du groupe LUMH. Il m'aurait semblé normal que ce Monsieur démissionne de l'un de ses deux postes (j'en parle pas d'empls fixés, chacun sachant que certains sont données pour travailler 20h/jour)

PTO ↪

Suite Bruno FARVACQUE

- En résumé: - fin de la perspective "hausmannienne" de la rue de Rivoli, remplacé tout par une façade hideuse en verre qui va officialiser le début de la destruction de cette avenue,
- Logements : 7081 m² / bureaux comm. 46 632 m²
=> 1/6,5 bien sous'
 - mélange des genres ville de Paris / LVIII

Merci aux élus



(2.)

Amoureux depuis toujours de la ville de PARIS, je suis très inquiet sur l'avenir architectural de ma ville: je partage absolument les points de vue de Dr. Bruno FARVACQUE, personne venue donner son avis (voir ci-dessus). Le tourisme étranger, particulièrement, prouve jusqu'à ce jour, l'attrait qu'exerce PARIS grâce à son architecture passée, la ville la plus visitée au monde. Croyez-vous qu'en rajoutant verres après verres, son attrait



restera intact ? C'est ainsi qu'une façade
telle que prévue, ne s'intégrera absolument pas à celles
de la rue de Rivoli. Pauvre Paris après la
prochaine tour Triangle annoncée, sa défiguration
progressive. Croyez vous que l'on construirait ainsi
à Venise ou Rome où l'on va pour admirer une
certaine homogénéité ?

Philippe BON de S.O.S. PARIS.

Observation de Jorci le 21 / 01 / 2012 en permanence
22

Réaction d'un architecte à la façade en verre du projet Samaritaine

I too can rise to a rant at the mediocrity of thinking and paucity of architectural skill found in so much work that is being passed off as cutting edge or progressive. It's a case of 'The Emperor's Clothes' more like.

I cannot understand why glass is still mistakenly regarded as an invisible or immaterial element, whereas in terms of form it palpably establishes a plane which reflects light every bit as much as transmits it, leaving aside the effects of grime & staining.

It has its uses and its place but it is too often a reductive response to the context, as in buildings which are 'in keeping' because they will 'reflect the context' !

IMHO they might as well embalm the building !

Moi aussi je peut lancer une diatribe envers la médiocrité de la pensée et la rareté des compétences architecturales qu'on discerne dans tant de travail qui se fait passer pour être de pointe ou de l'avant-garde. Ça ressemble plutôt un cas des «habits de l'empereur».

Je ne comprends pas pourquoi le verre est encore à tort considéré comme un élément invisible ou immatériel, alors qu'en termes de forme il établit palpablement un plan qui reflète la lumière tout autant qu'il la transmet, sans compter les effets de la saleté et les tâches. . . .

Il a son utilité et sa place mais il est trop souvent une réaction réductrice au contexte, comme dans les bâtiments qui sont «dans le respect», car ils reflètent le contexte!

A mon avis, ils pourraient aussi bien mettre le bâtiment sous catafalque !

fin de le ^{Samedi} ^{12h45} permanence

25



Lundi 23 Janvier 2012

23

En ce qui concerne le projet de restructuration de
de SAMABITAINÉ, par le groupe français du
Luxe LVMH :

Les vœux soulevés par certains riverains
et exprimés lors des différentes réunions de
concertation avec LVMH ont été entendues et
les réponses produites satisfaisantes au regard
de ce que pourraient susciter ces interrogations
légitimes (ampleur du projet, sécurité des biens
et des personnes, délais des travaux, nouvelles
mises en œuvre ...).

* A propos de la répercussion des travaux sur
l'ossature des immeubles mitoyens, le groupe
LVMH n'est engagé à s'assurer contre tous les
désordres structurels que ce vaste programme
pourrait occasionner (LVMH a fait appel à
un bureau d'étude indépendant et un
représentatif sera organisé avant).

Pour ailleurs LVMH étant copropriétaire de
nombreux lots, il est partie prenante de
l'ensemble des moyens mis en œuvre pour
se prémunir de ces risques.

Sur toutes les questions relatives aux
mises en œuvre avant et après la réalisation



du programme, des discussions sont en cours avec tous les intervenants, y compris le maire du 1^o, pour réfléchir à l'obtention d'un planing acceptable et son environnement par la suite, la repolification de la rue Baillet.

Ce corridor traversant a usage principalement piétonnier, recouvrera sa vocation première de déplacement des grands axes; sa configuration à l'image d'un canyon doit faire prendre conscience de l'accroissement des bruits.

Certains riverains voignaient les perspectives de nouveauté d'un changement d'affectation d'une partie du bâtiment Jomdain à destination de logement sociaux; en raison de l'utilisation par ces nouveaux résidents de "jardins d'hivers" aménagés en façade.

Les loggias privatives pourraient faire place à la création d'un puit de jour avec l'installation d'un mur végétal sur toute la hauteur des logements en conservant l'ossature du bâti. Ce jardin vertical profiterait aux résidents de part et d'autre de la rue ainsi qu'aux riverains et passants qui auraient la possibilité de l'admirer. Il s'inscrirait dans les nouvelles mesures environnementales prescrites pour les consommations d'énergie.

x Enfin, au sujet des impératifs dus à
d'aggravation des hauteurs de façades
de part et d'autre des habitations existantes,
le groupe LVMH a indiqué qu'il ne
diminuerait pas l'ensoleillement.
Cette résolution a été adoptée par l'ensemble des
intervenants.

Faisons confiance au professionnalisme du
groupe LVMH pour conduire ce magnifique projet
de réhabilitation sous des principes du droit
et suivant un cahier de charges bien défini.

Faisons confiance au talent des architectes
de l'agence SANAA pour ressusciter une
SAMARITAINE magnétique et parfaitement
intégrée au tissu du quartier.

Faisons confiance aux voisins et aux
touristes qui rapprocheront ces nouveaux espaces
de vie et qui ne manqueront de redynamiser
un tissu social.

Yves-Pierre DARTIGUES
10, rue BAILLET
75004 PARIS





A l'attention de Mue Marie-Blaise EUSTACHE
 Commissaire enquêteur à la Mairie
 du 1er arrdt. de Paris

~~En effet:~~

- Surélévation de 3 ou 4 niveaux à 7 niveaux des héberges des deux côtés de la rue Baillet
- Surélévation de la passerelle non plus du 1er au 3ème étage au dessus de la rue Baillet, mais une passerelle de 4 niveaux allant du 2ème au 5ème étage, ce qui par l'adjonction d'un auvent de 11m de large (2fois plus que la largeur de la rue!) au niveau du premier étage, fait de facto de la rue Baillet une rue en cul de sac, afin de créer pour la Samaritaine/LVMH une sorte de rue privative afin de lier les deux bâtiments de part et d'autre de la rue Baillet, la « coulée verte » n'ayant pu être réalisée, entre les quais de Seine et la rue de Rivoli.
- Par ailleurs de nombreuses servitudes apparaissent dans la rue Baillet :

Servitude d'entrées sorties :

on compte jusqu'à 13 entrées/sorties dans cette rue : une porte de local transfo, une porte gardiennage, un sor parking pour piétons, 2ou 3 portes de secours, 4 portes doubles entre le bâtiment Sauvage et le bâtiment Rivoli, porte de la crèche, porte restaurant etc...

Servitude de bruit (dépose/reprise enfants à la crèche, passage piétons d'un bâtiment à l'autre de part et d'autre de la rue Baillet, (bruit amplifié par l'étroitesse de la rue et la hauteur des héberges)

Servitude « visuelle » : appartements avec sorte de bow-windows, à 4m50 de nos appartements alors que la solution aurait été sans doute de faire l'ensemble des habitations rue de l'Arbre Sec. Proximité pouvant générer aussi des nuisances sonores en particulier l'été.

Servitude « zénitale : luminosité ensoleillement de la rue Baillet

réduits d'autant par la hauteur des héberges, malgré l'étude ponctuelle sur le bâtiment 10!

- Aucun plan ne fait apparaître l'intégration des bâtiments 8/8bis, 10 rue Baillet, dans le projet Samaritaine.
- En conséquence, il est impératif d'obtenir une coupe transversale Nord/Sud sur chacun des bâtiments, faisant apparaître les hauteurs des héberges des bâtiments futurs par rapport aux bâtiments existants (détails des décrochement et de raccordement des superstructures de cette zone)
- Les zones d'habitation devraient se situer rue de l'Arbre Sec et non rue Baillet, afin de préserver une quiétude toute relative de cette rue étroite, et de minimiser les nuisances, en particulier sonores.
- Les entrées des immeubles existants rue Baillet auraient du être intégrées à un schéma directeur (circulation piétonnier – automobiles – livraisons – déménagements – sécurité ...)
- Il est impératif que la Samaritaine/LVMH effectue une étude de bruit pour les riverains de nos petits immeubles pris en sandwich, et les moyens à mettre en oeuvre pour y pallier.

J' n'ai pas vu clairement à la consultation de 29 dossier la hauteur totale du bâtiment du côté du quai de Louvre - Pourquoi dépasser? L'élévation générale du quai et dégrader la perspective ^{et le site} Tous du Pont Neuf (le plus ancien pont de Paris avec le Pont Neuf!).

Des deux projets, LVMH a pris le plus sec sur le plan architectural des deux projets présents; et le dessin le plus rigide, probablement parce que celui-ci favorisait son projet financier (+ grand)

J'ai jeté aussi une DRAC ait donné son aval. ^{les travaux de} Alors que l'axe Pyramide du Louvre, toute proche, ont révélé de richesses archéologiques inconnues. Peut-être que cela aurait été le cas de ce sous-sol, très proche encore de nos jours, des ~~surfaces~~ ^{surfaces} bâtimens du temps médiéval, découverts sous la Louvre.

Je suis sûr qu'une grande partie de Parisiens portent sur leur ville un regard de respect pour son passé, en particulier sur le patrimoine de ses toitures presque toutes du même niveau, que l'on est en train de détruire systématiquement... le résultat de Beauregard et de la tour Montparnasse, tous deux construits vers 1972/70 n'ont pourtant pas entraîné l'adhésion de ses habitants et de touristes de monde entier. Paris, le 23 janvier 2012

Jean-Claude

association

Paris d'Atelier Environnement

association adhérente de 50€ Paris

Mardi 24 Janvier 2012

Faudrait-il prolonger l'enquête publique ou en refaire une dans le cours de l'an?, nous n'avons pu assister à la réunion tenue dans la mairie la semaine dernière et sommes très surpris de l'absence de sa retranscription à la veille de la clôture.

Nous espérons que pour le bien-être du quartier, la grande surface alimentaire sera de qualité sans être inabordable car Lafayette Gourmet, trop petit, n'offre que peu de diversité tandis que la Grande Épicerie de Paris (Au Bon Marché) reste beaucoup trop chère et le futur "supermarché" des Halles risque de cumuler ces deux inconvénients. C'est pourquoi nous souhaitons un hypermarché de bons produits (sans cafés ni alcools) qui présente l'assortiment qui défaille à Paris (chère artisanale, du terroir et du monde) car le choix se renferme souvent limité aux "grandes" marques ou "produits" des distributeurs (ce qui est tout à fait dommageable) dans une ville qui se targue de son rôle de Capitale de la Gastronomie.

Concernant le permis de construire, nous estimons ce projet d'une grande médiocrité car il n'apporte aucun renouveau architectural et urbanistique malgré le bouleversement du secteur qu'il introduit mais de la manière la plus subreptice...

En effet, lors de la révision du PLU, l'évolution n'a jamais été
claire puisque la démolition de l'îlot n'apparaissait qu'une ! 31

Puisqu'il s'agit de la solution retenue, nous regrettons qu'il n'y
ait eu de geste fort de la collectivité territoriale : céder la rue
Bailet afin d'y créer de nouvelles surfaces immobilières et commerciales.
Ainsi la parcelle aurait regagné continuité, cohérence et bien-être.
En compensation, le promoteur aurait pu s'engager dans l'amélioration des
transports car nous contestons l'avis de l'autorité environnementale.
superficiel, il ne tient nullement compte de l'aspect intrusif que repré-
sente l'implantation de stationnement nouveau et n'apporte rien sur le
nécessaire renforcement du réseau public de déplacement. Or, voici quels sont
les marques { nous les avions déjà développés au cours de la consultation
antérieure et nous serions affligés qu'il n'en soit tenu compte dans l'année }

Nous avons évoqué le 26 décembre dernier le cas de l'indice 70 car il
empruntait spécifiquement la rue de la Monnaie ; Il importe cependant de
globaliser la problématique aux lignes d'autobus desservant de près et de loin
le site : le balabus circule les dimanches mais seulement d'avril à
septembre, la variabilité saisonnière faisant du mauvais temps à la
belle saison et une « météo » clémente durant l'ancienne saison froide, il
semblera indispensable d'étendre ce service à l'ensemble des dimanches de
l'an ceci afin que les visiteurs de l'hôtel puissent en disposer de
même que les n°s [67], 74, 85, 24 qui ne roulent les jours fériés
qu'à l'état de partiels dans la commune périphérique
des arrondissements de Louvain.

SOS Paris

103 Rue de Vaugirard
75006 Paris
01 45 44 63 26

Projet de la Samaritaine : De l'intérêt public de la révision du PLU ?

Regard le plus subjectif possible sur ce permis de construire

Avant de considérer les points particulier de ce permis de construire, il faut faire une remarque sur la procédure ayant amené à réviser le PLU de Paris pour permettre à la « Samaritaine » de proposer le présent permis de construire. Rappelons en que la même personne étant « directeur de la stratégie chez LVMH » et l'adjoint au Maire de Paris le plus écouté, le dialogue entre cette municipalité de gauche et ce groupe de luxe fut quelque peu facilité...

On nous a expliqué que la révision du PLU était justifiée par la nécessité de retrouver une surface perdue pour la mise en sécurité des locaux et/ou pour placer des logements sociaux. Soit ! L'argument est difficile à admettre mais nous nous inclinons devant la nécessité de trouver des logements sociaux à Paris et dans cet arrondissement en particulier.

Mais en étudiant le projet proposé, donc en regardant de plus près où se trouvent les surfaces réellement occupées, on est pris de stupeur. Pour placer sa « tôle ondulée », sorte d'ondulation en verre sensée être transparente placée devant la façade... peut-être pour masquer sa médiocrité par un « geste architectural à la mode ») l'architecte implante sa vraie façade en recul d'un mètre sur les rues de l'Arbre Sec et de Rivoli et d'environ 3,50 mètres sur la rue de la Monnaie. Si on multiplie cette épaisseur par la longueur des façades et par le nombre d'étages, on trouve plusieurs centaines de mètres carrés tout simplement laissés sur le trottoir !!!! Cette surface correspond approximativement à la SHON des deux derniers niveaux sur la rue de Rivoli.

Autrement dit, en gardant l'implantation actuelle il n'était absolument pas nécessaire de surélever la façade, de réviser le PLU, de transformer le cône de protection de la visibilité depuis l'Arc de Triomphe afin de trouver la surface nécessaire à la rentabilité de cette opération.

Mais admettons que cet architecte de génie ne soit pas capable de faire un geste architectural marquant avec seulement 18 mètre de hauteur et qu'il lui faille absolument et indubitablement 25 mètres et quelques centimètres. Admettons que cette tôle ondulée devienne un repère majeur à Paris, et qu'elle soit élevée au rang de monument et même classé monument historique... Admettons que le bâtiment qui nous est proposé soit une nécessité pour Paris !

Alors, l'explication donnée sur les surfaces montre que la surélévation n'est justifiée **QUE par la volonté de surélever la façade**. Cela démontre que la révision du PLU s'est faite en connaissant le permis de construire, en admettant que la surélévation n'était pas nécessaire, mais en s'inclinant devant les aigreurs d'estomac d'un architecte qui ne peut pas exprimer son art en de ça de 25 mètres de hauteur.

Autrement dit, la révision du PLU n'avait aucune utilité publique mais la seule nécessité de satisfaire le narcissisme de architecte, ou celui de maître d'ouvrage.

plus

1

1 - Implantation des constructions :

Les plans de rez-de-chaussée indiquent des différences entre l'implantation des constructions et la limite de propriété. Il s'avère qu'en de nombreux endroits ces deux tracés ne coïncident pas, l'implantation étant en retrait de l'alignement. Cette disposition est autorisée par le PLU mais ce dernier impose alors de matérialiser l'alignement par une clôture :

UG.6.1 - Dispositions générales :

Sauf disposition graphique contraire, la partie verticale de la façade de toute construction à édifier en bordure de voie doit être implantée à l'alignement ou à la limite de fait de la voie (Voir dispositions générales applicables au territoire couvert par le P.L.U., § IV).*

Toutefois :

Lorsque l'environnement ou la sécurité des piétons et des personnes handicapées, ou l'expression d'une recherche architecturale les justifie, des retraits par rapport à l'alignement ou à la limite susvisée peuvent être admis. Dans ce cas, les fondations et sous-sols des constructions ne doivent comporter aucune saillie par rapport au plan vertical de la façade. Une clôture doit être implantée à l'alignement, sauf exceptionnellement si la configuration des lieux en justifie l'absence. Dans ce dernier cas, la limite au sol indiquant la séparation entre.

Or, en particulier rue de la Monnaie de l'îlot Rivoli en recul sur l'alignement d'environ 2,50 mètres, les plans n'indiquent aucune matérialisation de la limite entre la propriété publique et la propriété privée appartenant à la Samaritaine. En absence de matérialisation, il y a de forte chance pour que l'entretien de cette surface privative soit réalisé par la Ville de Paris !

2 – Verticales des constructions neuves sur la rue Baillet :

Le même article UG.6.1 impose le principe d'implantation des façades à plus de 3 mètres de l'axe de la voie, article UG.6.1 :

Sur une voie de largeur inférieure à 6 mètres ou si l'éclairage de locaux situés en vis-à-vis sur une voie étroite l'exige, l'implantation de la construction ou d'une partie de la construction à au moins 3 mètres de l'axe de la voie peut être imposée.

Or l'implantation des nouvelles constructions se fait sur l'implantation actuelle sans respecter le recul à 3 mètres de l'axe de la rue Baillet

3 – Hauteur de la verticale :

La hauteur de la verticale de la « tôle ondulée » est bien de 25 mètres... et quelques centimètres au point le plus haut du trottoir. Or le trottoir descend en allant vers la Seine ce qui fait que cette verticale frise les 26 mètres rue de la Monnaie, à l'angle de la rue Baillet. A l'angle des rues de la

JLW

Monnaie et Baillet, la hauteur de la verticale dépasse alors sensiblement les 25 mètres autorisés par ce nouveau PLU, précisément révisé pour modifier cette verticale. C'est tout de même un comble de ne pas respecter une mesure ayant été mise en place sur demande de la Samaritaine !

4 – implantation de l'auvent et extension de la passerelle fermée :

Aucune disposition du PLU n'autorise une construction en saillie sur la verticale implantée à l'alignement, surtout dans une rue de cette largeur. Il s'agit, pour l'auvent comme pour la passerelle d'emprises sur la voie publique tout à fait interdites.

De plus, suivant les plans, une passerelle ouverte se trouve au 1^{er} étage ou pas ! C'est au choix ? Il faut rendre les plans concordants.

5 – Représentations des immeubles ne faisant pas partie du projet

En plan les immeubles de la rue Baillet sont bien matérialisés par une surface hachurée. En revanche ils n'apparaissent pas dans les coupes, ce qui fausse la lecture car on peut croire que la lumière entre largement dans les cours alors qu'il n'en est rien.

L'absence des héberges des 8, 8b et 10 rue Baillet sur les coupes rend impossible la vérification du respect des distances de vue en intérieur d'îlot. Il n'est pas possible de voir si l'article 7 du PLU est bien respecté !

6 – Etude d'impact

L'étude d'impact est assez prolixe sur la protection des batraciens ou l'influence de la tôle ondulée sur les risques d'enneigement dans la capitale mais reste muette sur l'impact sonore de ces nouvelles occupations sur le quartier. On trouve bien une page pour indiquer que les climatiseurs seront implantés (en toiture ???) sur des blocs souples. Mais on pourrait croire que les magasins ne seront pas alimentés par des camions, que les ordures disparaîtront toutes seules ! Pourtant l'impact sonore risque d'être extrêmement important dans des rues étroites comme celle de l'Arbre Sec et encore pire rue Baillet. Il manque manifestement un chapitre dans cette étude.

7 – insertion dans l'environnement

Des vues de l'insertion du projet dans l'environnement sont imposées dans les dossiers de permis de construire. Ce projet est dans un contexte fort et entre dans le champ de vision protégé par le PLU sous forme d'un cône de visibilité depuis l'Arc de Triomphe. Or aucune vue n'existe montrant le respect de ce cône de protection.

8 – Cohérence des plans

Suivant les plans ou les coupes ou les représentations en axonométrie représentant la répartition des fonctions, les logements sociaux sont implantés entre le 1^{er} et le 3^{ème} étage. Qui faut-il croire ?

9 - Commerces

Un plateau de commerces est isolé dans un étage supérieur. Or il n'est desservi que par trois ascenseurs et donc inaccessible au public. Les plans de sécurité n'indiquent d'ailleurs pas cet espace

plw

comme étant un ERP. S'agit-il d'une nouvelle forme de commerce sans client ? Ou la surface est-elle destinée à devenir des bureaux ?

Jan Wyers, Secrétaire Général de SOS Paris

Jan Wyers
24-01-2012

4

a

A
la
Tr

Ma
ma
mè
Pari
que

Alors
volor
perm
devan
mètre

Autren
satisfai

[Signature]

Nous avons parlé de
 ce projet dans de nombreux
 bulletins SOS Paris et nous
 nous insurgons contre ces
 révisions de P.L.U. qui se
 font pour intérêts privés
 alors que des solutions
 architecturales pourraient
 être trouvées à l'existance.

Nous avons détaillé nos
 remarques ci-contre et
 espérons que le pouvoir
 politique saura tenir
 compte de l'intérêt public
 véritable.

W - - -

Olivier de Moricault
 Président de
 SOS Paris

Projet Samnitaine - Pitsoli

Les surélévations étaient-elles
d'intérêt général ?

Un aménagement architectural
aurait pu l'éviter comme
le dit Bailler notre secrétaire
général Jan Wyers.

Des nuisances évidentes
d'ensoleillement, de bruit,
d'accès, d'encombrement
avec le projet tel qu'il est
conçu actuellement, ne sont
pas prises en compte par Bailler.

L'harmonie de la rue de
Pitsoli est menacée par



Ce projet de construction moderne qui ne tient ni compte de la taille et largeur des bâtiments actuels, ni des matériaux, ni des hauteurs.

Nous espérons que vous pourrez tenir compte de ces éléments, pour pousser à un remaniement du projet.

Christine DEDELEC
secrétaire de
SES Paris

p 31 → le [67] a ceci de particulier qu'il devient partiel tous les

34 soirs après 22:44, les dernières AUTOMOBILES omniBUS s'arrêtent à l'Hôtel de Ville et repartent vers le bd Jourdan par la rue de la Coutellerie: ceux de Clichy et de Rochechouart ne sont plus desservis ce qui rend la correspondance entre lignes extrêmement onéreuse; le dernier départ du microbus montmartrois étant à 0h52 (horaire théorique) ^{par exemple} Mentionnons également le 48 au Louvre des Antiquaires qui bien qu'un peu plus éloigné nécessiterait outre la remise du service les Dimanches et Fêtes Ceci pour indiquer l'importance de "nouveaux" aménagements en faveur des bus dans le but évident d'accroître l'attractivité de la Samaritaine. C'est pourquoi nous augurons qu'LVMH sollicite le département de Paris afin qu'il concrétise les réflexions en cours sur l'implantation de tramvoies (anglais: tramways, italien: tramvie) dans le centre de l'agglomération parisienne: la priorité apparaissant avec la rénovation des berges, la création des voies ferrées (de chaussée) s'impose sur les quais, l'arrêt se faisant sur la place de l'École. Nous avons évoqué déjà les potentialités exceptionnelles du site sur ce sujet: Il y a par conséquent la possibilité de se passer des places du parc automobile.

Petites remarques diverses: p 362: le traitement anti-vibrations du M... 7 est-il pris en charge par LVMH? ou serait-il payé par la Ville? Comment la RATP pourra-t-elle le régler alors que lors des négociations avec le STIF elle marchandait sur son contrat d'objectif

p 355; Nous demandons la prise en compte d'une probable crue millénaire.

p 192: Il existe un plan beaucoup plus précis des autobus RATP, nous nous interrogeons: Pourquoi n'a-t-il été utilisé alors qu'il s'agit du recto du même document?

{ Plan RATP de Paris (avec rues) } Or ceci n'est point sans impact sur la bonne information du public, tout est dans la nuance, de croire le cœur de Paris comme bénéficiant d'une desserte "quasi-optimale" s'apparente à une forme de litote...

MERCREDI 25 JANVIER :

35

Pourquoi citer les façades Louis Philippe ?
Sur une des artères principales de Paris
historique et secret ! Cette "renovation"
est une honte.

Olivier Buel

1 rue Lalli 75002 Paris.

14@ 17h : 4^e et dernier permanences du
Commissariat

dépôt d'une pétition de l'association de commerçants
Lyon - Roubaix.






depuis ce jour 25/01 en permanence

ASSOCIATION DES COMMERCANTS LOUVRE RIVOLI

3px
assoclouvrerivoli@live.fr

Association Loi 1901

Objet : Contribution à l'enquête publique Samaritaine.

Madame le commissaire enquêteur,

Voilà bientôt sept ans que la Samaritaine a fermé.

Sept ans que nous, commerçants des rues Rivoli, Saint-honoré, Arbre Sec, Roule, Prouvaires, Pont-Neuf, Berger, Bertin Poirée, Jean Lantier, des quais du Louvre et de la Mégisserie, souffrons de cette fermeture qui nous a privé du jour au lendemain des 20 000 visiteurs par jour du grand magasin et de la présence de ses 1500 salariés qui constituait cette clientèle quotidienne qui nous fait encore aujourd'hui cruellement défaut.

Sept ans que nous subissons aussi le cortège de nuisances qu'engendre la présence de ce grand bâtiment sans vie qui se dégrade à vue d'œil : déclasser de l'image de notre quartier, développement d'une zone de non droit aux abords du site et montée de l'insécurité, absence d'une vie de quartier normale.

Si un certain nombre de commerces ont dû baisser le rideau, nous, membres de l'association Louvre Rivoli restons confiants et avons choisi coûte que coûte de tenir, malgré la perspective de 30 mois de travaux d'autant plus difficiles pour nous qu'ils se conjugueront avec le chantier des Halles. Et nous comptons les jours qui nous séparent de la réouverture du site, en 2015 ! C'est pourquoi nous avons été choqués de lire et d'entendre des prises de position irresponsables qui n'ont qu'un but : bloquer les procédures, retarder la réalisation du projet pour des motifs idéologiques ou d'intérêts personnels, au mépris de l'intérêt général du quartier. Nous sommes d'autant plus scandalisés qu'ayant suivi les évolutions du projet depuis plusieurs mois au travers des différentes réunions organisées par la Samaritaine, nous avons mesuré les efforts constants d'écoute, d'amélioration et de prise en compte du confort des riverains.

Les membres de l'association des commerçants Louvre Rivoli se déclarent collectivement favorables au projet de rénovation de La Samaritaine. Unanimement, nous disons :

- oui à des commerces qui vont tirer vers le haut la rue de Rivoli et redonner au quartier qu'elle irrigue l'attractivité et l'image qu'il mérite;
- oui à la création de bureaux qui va revitaliser la vie économique du quartier ;
- oui à la création de logements qui vont ramener une vie de quartier à toutes les heures du jour et de la semaine ;
- oui, enfin, à un projet ambitieux, résolument contemporain et soucieux de notre patrimoine, qui redonne sa fierté à la Samaritaine, aux utilisateurs de ses alentours, riverains et commerçants, et qui contribue à faire de ce lieu la destination rayonnante si impatiemment attendue par les parisiens et les touristes.

L'association des commerçants Louvre Rivoli a été créée il y a un an pour assurer la promotion de notre quartier et pour être une force de proposition auprès des pouvoirs publics afin d'accompagner les projets d'aménagement qui vont en transformer le destin. Elle compte à ce jour 70 adhérents représentatifs des activités, commerces et associations qui font vivre le quartier autour de La Samaritaine.

Veillez, Madame le commissaire enquêteur, croire en l'expression de notre considération,

Mathieu Guyon, Président de l'ACLR



LISTE DES ADHERENTS DE L'ACLR AU 31 DEC 2011

Enseigne	Représentant	Rue	Code Postal	Ville	Famille
AAM	Jean-Claude Briand	6, rue Bertin Poirée	75001	Paris	Salon de coiffure
Antiquités du pont neuf	M et Mme Podwysoki	18, rue du Roule	75001	Paris	Art et Antiquités
Artoyz SA	Michaël Rouah Chloé Tabur	45, rue de l'Arbre sec	75001	Paris	Designer art & toys
Association Culturelle Franco-Japonaise de Tenri	M. Masaaki Tsuruta	8-12, rue Bertin Poirée	75001	Paris	Association Culturelle
Au billot des Halles	Pierre Dubois	2, rue des Prouvaires	75001	Paris	Boucherie
Au bonheur du vin	Frédéric-Jean Hoguet	52, rue de L'arbre sec	75001	Paris	Vins et cours d'œnologie
Au vieux comptoir	Anne Bourlois	17, rue des Lavandières St Opportunes	75001	Paris	Restaurant Bistrot à vin
Avant-Garde Sébastien Aubril	Franck Mairesse	27, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Salon de coiffure
Bakary SARL	Giacomo Lombroso	40, rue Saint Honoré	75001	Paris	Agence Immobilière
Bam bar à manger	Thierry Delcour	13, rue des Lavandières St Opportunes	75001	Paris	Restaurant Bar
Bistrot d'Eustache	Patrick Grandmaire	37, rue Berger	75001	Paris	Bistrot ambiance musicale
Bistrot du 1er	Bruno Amiel	95, rue Saint Honoré	75001	Paris	Bistrot
Boulangerie Julien	Jean-Noël Julien	75, rue St Honoré	75001	Paris	Boulangerie Pâtisserie Traiteur
Boutique Godard	Annabel Godard	6, rue des Prouvaires	75001	Paris	Vente foies gras
Café du Pont Neuf	Jfrançois et Eric Vazelle	14, quai du Louvre	75001	Paris	Café
CB Lina Cerrone	Lina Cerrone	65, rue Saint Honoré	75001	Paris	Beauté UV
Changhai Hang-Tcheou	Jean-Jacques Pak	4, rue Perrault	75001	Paris	Restauration
Chloé Le petit Longchamp	Stéphane Alezra	51, rue de L'Arbre Sec	75001	Paris	Bar - Pmu
Code Perso	Patrick Morel	18, rue des Bourdonnais	75001	Paris	Impression textile
Cyranotouche	M. Ait Taleb	54, rue de L'arbre Sec	75001	Paris	Retouche tout vêtement
Darty	Renaud Maret	21, rue des Bourdonnais 14, route d'Aulnay, 93140 BONDY	75001	Paris	Electroménager
EF Bar "Le pont 9"	Nicolas Genou	27, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Bar-Brasserie
Enza et Famiglia	Fasciana Vincente	89, rue Saint Honoré	75001	Paris	Restauration rapide italienne
Flexa Shop	M. Gmir	20, quai de la Mégisserie	75001	Paris	Meubles accessoires pour enfants
Grand Hôtel Dechampaigne	Jeannine Lauferon	17, rue Jean Lantier	75001	Paris	Hôtel
Gros Minet	Lise Nocchi	1, rue des prouvaires	75001	Paris	Restauration
Itacate saveurs du Mexique (Mexpar)	Ange-Etienne Négroni	94, rue Saint Honoré	75001	Paris	Restauration
Joosbayoo	David Poty	2, rue du Roule	75001	Paris	Fast-food bio
Kaetsu	Keiko Nomura	8, rue du Roule	75001	Paris	Tissu japonais
Kong	Laurent Taïeb	1, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Restauration
Krys	Frédéric Leblanc	40, rue Saint Honoré	75001	Paris	Opticien
La Boutique (Atelier de Louise)	Gaël Boudon	14, quai de la Mégisserie	75001	Paris	Meuble décoration

La cave du vin 9	Stéphane Marseul	29, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Cave Restaurant
La coopérative	Guy Vernhes	85, rue de Rivoli	75001	Paris	Restauration
La cuisine du buisson ardent	Thomas Lopez	44, rue St Honoré	75001	Paris	Restauration
La Galcante	Jack Kuzma	52, rue de l'Arbre Sec	75001	Paris	Librairie: Journaux et doc anciens
La Maison and co	Raymond Cardona	16, quai de la Mégisserie	75001	Paris	Distributeur et édition de meubles
La phamacie Machover	Daniel Machover	115, rue Saint Honoré	75001	Paris	Pharmacie
La robe et le Palais	Olivier Schvartz	13, rue des Lavandières St Opportunes	75001	Paris	Cave Restaurant
La rose des Halles	Belkacem Amamki	19, rue du Roule	75001	Paris	Brasserie
La Samaritaine	Didier Duchêne	60, rue St André des Arts	75006	Paris	Grand magasin
La taverne de l'Arbre Sec	Cyril de Ridder	109, rue St Honoré	75002	Paris	Restauration
L'auberge Café	M. Pignol	4, rue Bertin Poirée	75001	Paris	Restauration
Le coude à coude	M. Nourra	46, rue St Honoré	75001	Paris	Restaurant
Le Garde-Robe	Olivier Montegut	41, rue de l'Arbre Sec	75001	Paris	Cave à manger
Le Grandgousier	M. Gauchet et M. Blot	54, rue Saint Honoré	75001	Paris	Charcutier traiteur
Le Louchebem Autre restaurant	Georges-Etienne JOJOT	31, rue Berger	75001	Paris	Restauration
Le Louvre Ripaille	Patrick Rousseau	1, rue Perrault	75001	Paris	Bar Restaurant
Les fleurs de Georges Gay	Catherine Margueritte	110, rue Saint Honoré	75001	Paris	Fleuriste
Les plus belles lunettes du monde	Sandrine Pereira - Da costa	16, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Opticien
Lissac l'opticien	Stéphanie Doudet	114, rue de Rivoli	75001	Paris	Optique et audition
Little Cosy	Véronique Mondoloni	17, rue du Roule	75001	Paris	Salon de coiffure
L'Oratoire	Mme et M. Jobard	143, rue St Honoré	75001	Paris	Tabac-Bar-Brasserie
Luncha	Xavier Moukah	16, quai du Louvre	75001	Paris	Restauration rapide premium
Mezzo di Pasta	Olivier Juhel	77, rue Saint Honoré	75001	Paris	Restauration rapide italienne
Monsieur Pierre	Pierre Quesnot	21, rue du Roule	75001	Paris	Fromagerie traiteur restaurant
Nicolas	Mathieu Guyon	142, rue de Rivoli	75001	Paris	Cave à vin et spiritueux
Oisellerie du Pont Neuf	Virginie Mutti	18, quai de Mégisserie	75001	Paris	Animalerie depuis 60 ans
Olive Hair Line	Olivier Le Berre	3, rue des Prouvaires	75001	Paris	Salon de coiffure
Paris Visit Services	Paul Bernie	13, rue du Roule	75001	Paris	Agence Immobilière
Pharmacie du Pont Neuf	Christine Fuger	12, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Pharmacie
Pharmacie du Samaritain	Andrée Ivaldi	5, rue du Roule	75001	Paris	Pharmacie
Pressing du Louvre	Eduin Raphaël Romero	4, rue Bailleul	75001	Paris	Pressing Nettoyage
Reinaldo Alvarez	Reinaldo Alvarez	19, rue du Roule	75001	Paris	Couturier créateur
Selectour OVP	Sophie Castano	29, rue du Pont Neuf	75001	Paris	Agence de voyage
Séphora	Tatiana Tsiangana	75, rue de Rivoli	75001	Paris	Parfumerie
Spring	Joshua Adler	6, rue Bailleul	75001	Paris	Cave Restaurant
Tabac du roule	Mme Dong	6, rue du Roule	75001	Paris	Buraliste bar brasserie
Tonic Hôtel du Louvre	Frédéric Boissier	12-14, rue du Roule	75001	Paris	Hôtel
Village Saint Honoré	Christain Daubanay Ophélie De Pimodan	91, rue Saint Honoré	75001	Paris	Regroupe plusieurs galeries

Si l'on ne peut que se réjouir de la réhabilitation de la Samaritaine, la façade en « tôle ondulée » de verre ou de plastique, sur la rue de Rivoli, sera une monstruosité au milieu d'une harmonie de bâtiments conçus selon un même goût.

Cette façade, aussi laide que la Canopée envisagée pour couvrir le Forum des Halles, aurait sans doute mieux trouvé sa place dans un ensemble moderne. Mais, rue de Rivoli, à deux pas du Louvre, c'est une tache !

Si l'on ne peut qu'apprécier de voir revivre les bâtiments de la Samaritaine – et les occupants de la rue Baillet sont les premiers à se réjouir de voir se ranimer ces deux pâtés d'immeubles qui, depuis la fermeture de la Samaritaine, avaient pris un caractère sinistre de vieille carcasse –, on peut s'étonner et s'indigner que l'enquête d'utilité publique aille interroger des habitants aussi éloignés que ceux de la rue Sainte-Anne, par exemple. Ceci est un tour de passe-passe destiné à contourner, à noyer l'indignation des habitants de la rue Baillet qui vont voir surélever d'un nombre de mètres conséquent l'immeuble situé en face d'eux, à 4,5m ou 5m, sur l'autre trottoir de la même rue, alors que le reste des habitants du 1^{er} arrondissement ne tiennent compte, eux, que de l'ouverture d'un nouveau grand magasin, au caractère prestigieux et luxueux, ce qui satisfait tout le monde. Ainsi, plus les gens appelés à donner leur avis et intéressés seulement par le renouveau de la Samaritaine, seront nombreux à le faire, moins la voix des habitants de la rue Baillet aura d'importance !

Et pourtant, les nuisances seront bien réelles : au lieu d'avoir des remises ou des bureaux pour vis-à-vis, et donc conserver une grande intimité – les employés de la Samaritaine n'ayant pas pour habitude de passer leur temps aux fenêtres et n'étant présents que pendant leurs heures de travail, les habitants des 8, 8bis et 10 rue Baillet auront en permanence, jour et nuit, des vis-à-vis si proches d'eux – la longueur d'une petite pièce environ – qu'ils seront constamment sous le regard de ceux-ci, soit en vis-à-vis, soit en vue plongeante, et, pour éviter qu'on ne compte, dans leur assiette, le nombre de petits pois ou de grains de caviar (!), ils devront au moins mettre un voilage dans la journée et fermer leurs stores ou leurs volets dès que les lumières s'allumeront. On retrouvera, accolé à un ensemble qui se veut moderne et luxueux, la charmante intimité des villes médiévales ou des ruelles populaires de Naples ! On pourra entretenir une conversation de maison à maison, étendre son linge en travers de la rue, presque se serrer la main ! Mais l'intimité dans tout cela ?!!!

La nouvelle hauteur de la façade de la Samaritaine, vis-à-vis des 8, 8bis et 10 rue Baillet, finira d'enlever toute luminosité aux étages inférieurs et anéantira l'ensoleillement et la luminosité des étages supérieurs, ce qui était une valeur ajoutée réservée à Paris aux étages supérieurs, surtout quand les rues sont étroites. Les appartements de ces immeubles sont de petite taille et, par conséquent, appartiennent à des propriétaires qui n'ont pas de gros revenus. Faire perdre ainsi la luminosité de leurs appartements, c'est dévaloriser un patrimoine qu'ils n'ont acquis qu'à force de travail

Cette élévation prouve combien sont peu respectés le confort, le bien-être de ces habitants, combien on méprise un patrimoine pourtant durement acquis. LVMH d'un côté, de pauvres propriétaires trop peu nombreux de l'autre !

Il eût été pourtant facile de procéder à cette surélévation sur une rue plus large, la rue de l'Arbre Sec, au moins, et même plutôt la rue de Rivoli. Quitte à y faire une horreur, pourquoi ne pas la faire conséquente ?!!!

Concernant l'îlot RIVOLI et la partie commerciale, le choix a été pris de ne pas faire d'arcès ou RDC par les angles des rues RIVOLI / ARBRE SEC et RIVOLI / MONNAIE. Pour le flux des piétons rue de RIVOLI n'est ce pas préjudiciable ?

Pour la livraison des marchandises, j'ai noté que l'emplacement n'était pas complètement arrêté, mais la solution que rue Arbre Sec, petite rue, est elle la plus pratique même si les livraisons ont lieu entre 21h et 7h du matin ? (Impact sur les logements, trafic rue de Rivoli).



Déjà LAHAYE
REDEUCO



Paris, le 24 janvier 2012

Alain Delagneau, vice-Président de l'Association « Ensemble rue Baillet »
Adhérent aux associations SOS Paris et Accomplir
Propriétaire au 8 / 8bis rue Baillet 75001

Enquête publique Bouchardeau du 20/12/2011

Nous avons consulté l'enquête publique dit Bouchardeau, le 21 décembre 2011, un certain nombre de points allant à l'encontre de notre cadre de vie et entraînant de graves nuisances, ont déjà été évoqués et déposés en Mairie.

Mais, suite à la réunion d'échanges et d'information sur le projet Samaritaine/LVMH du 16 janvier 2012 courant, des compléments d'études sur l'enquête dite « Bouchardeau » sont nécessaires.
A savoir:

Les bâtiments existants des 8/8bis et 10 rue Baillet, apparaissent en filigrane dans le projet dit « Samaritaine »

Aucune étude de l'intégration et de la prise en compte des contraintes sur ces bâtiments existants n'a été réalisée.

Pour la compréhension de l'ensemble du projet, il est indispensable de disposer de deux coupes transversales Nord/Sud dans l'emprise des bâtiments existants rue Baillet, en faisant apparaître clairement :

- le vis à vis (projet « Samaritaine » / bâtiments existants) avec élévation façade coupes niveau par niveau
- la hauteur en surélévation des bâtiments futurs par rapport aux bâtiments existants (vue en plan et coupes de détails)
- la rue doit faire l'objet d'une étude du schéma de circulation des différents flux (piétons, sécurité incendie, livraisons, accès zones de commerces, **habitations, bureaux**, « coulée verte », parking, crèche, restaurant, **ordures ménagères avec zones de dépôt et de ramassage ...**)
- l'étude de l'emplacement de parking de surface pour handicapés proche de la crèche si possible

Par ailleurs, une étude doit faire apparaître les heures d'ouverture/fermeture des différentes activités générées dans cette zone, avec l'établissement d'un diagramme journalier des nuisances sonores.

Une étude de luminosité doit aussi être traitée pour améliorer la clarté de cette rue.

Comme l'enquête Bouchardeau l'y autorise, nous préconisons les modifications/adaptations suivantes du projet:

- Une zone de bureaux aussi dense au cœur de la Ville de Paris n'est pas souhaitable, d'autres lieux privilégiés ont été créés à cet effet (Défense, Brunau/Massena ...). La Ville de Paris a plutôt besoin de plus de logements sociaux et de logements dit « intermédiaires ». C'est pourquoi nous préconisons un remaniement du Projet afin d'augmenter le nombre de logements.
- Face aux bâtiments existants rue Baillet, il serait impératif de prévoir des bureaux en lieu et

place de logements sociaux, afin de minimiser les nuisances et contraintes de vis à vis (ces logements pourraient se regrouper rue de l'Arbre Sec, et pourquoi pas rue Baillet dans la partie entièrement rénovée.

- Créer soit un voile réfléchissant, masquant la vue des bâtiment entre eux (zone à 4.5m de large), soit des glaces fond de teint (?) au droit des coursives terrasses des logements sociaux
- Supprimer l'auvent côté crèche, ainsi que le jeux de galeries, occultants la rue Baillet
- Nous rappelons que les hauteurs définies pour le projet accentuent l'effet d'étroitesse et de caisse de résonance de la rue Baillet.
- Elargir la rue Baillet dans la partie de la zone rénovée au minimum d'un mètre, comme le règlement d'Urbanisme le préconise.

A. DELAGNE RO

Déposé le 25/04/2012
n° 15430

Copie déposée le 25/1/12
par D. Pelard, 10 rue Baillet
75001 Paris.

Jean CHAUDIERE

Résidence Plaza, C1,
place du 16-novembre
40000 Marrakech (Maroc)

A

**Monsieur le Maire du Premier arrondissement
de la Ville de Paris**

service de l'Urbanisme
ENQUETE BOUCHARDEAU /SAMARITAINE

Le 16 janvier 2012

OBSERVATIONS FAITES L.R. A.R.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours concernant l'ilôt de la Samaritaine, j'ai l'honneur de vous adresser mes observations comme suit:

Je note que le projet donne l'apparence que l'espace public de la rue Baillet semble avoir été disqualifié, ségrégué, et abandonné au profit de nouveaux espaces privés créés à l'intérieur de l'immeuble «magasin2», qui certes sont positifs en soi, mais qui ne devraient pas être l'occasion de discriminer ainsi cette voie publique.

Qu'on le veuille ou non, la rue Baillet reste un vestige du Vieux Paris, et l'on ne fait pas une création aux qualités architecturales indéniables en faisant table rase du passé. De fait, l'on voit des pyramides ou des colonnes tronquées au coeur même des monuments historiques de notre Arrondissement. La rénovation projetée était en réalité l'occasion d'exploiter la présence de cette rue. D'ailleurs LVMH ne vous a-t'il pas invité à promouvoir, avec les riverains (!) la « requalification » de cet espace public?

Je déplore donc sa relégation en « fond de précipice », en dégagement de services (sorties de secours, de transformateur, etc...), et en ruelle quasi-interne, de par l'incitation flagrante faite aux futurs clients LVMH d'ignorer cet espace public au profit d'un espace privé créé par la passerelle à quadruple étage et l'immense auvent projetés.

Au regard du droit administratif, je m'interroge sur la possibilité pour un particulier de créer de la sorte une division en volume sur quatre étages, surplombant un espace public, lequel serait réduit à un volume limité au deuxième étage. N'y aurait-t'il pas, de la sorte, aliénation du domaine public en dehors de toutes les procédures prévues en la matière ? En effet, supprimer de fait une voie publique, par la destination que souhaite en donner le propriétaire à 95 % des immeubles riverains, est une décision très négative, mais la privatiser certes partiellement, mais en droit, est une autre chose.

Etant à l'étranger, c'est par courrier que je vous fais part de ces remarques mais je souhaiterais qu'elles soient incluses au registre public ouvert à cet effet.

D'avance je vous en remercie,

Je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

JEAN CHAUDIERE
Copropriétaire au 10 rue Baillet

~~Notes~~

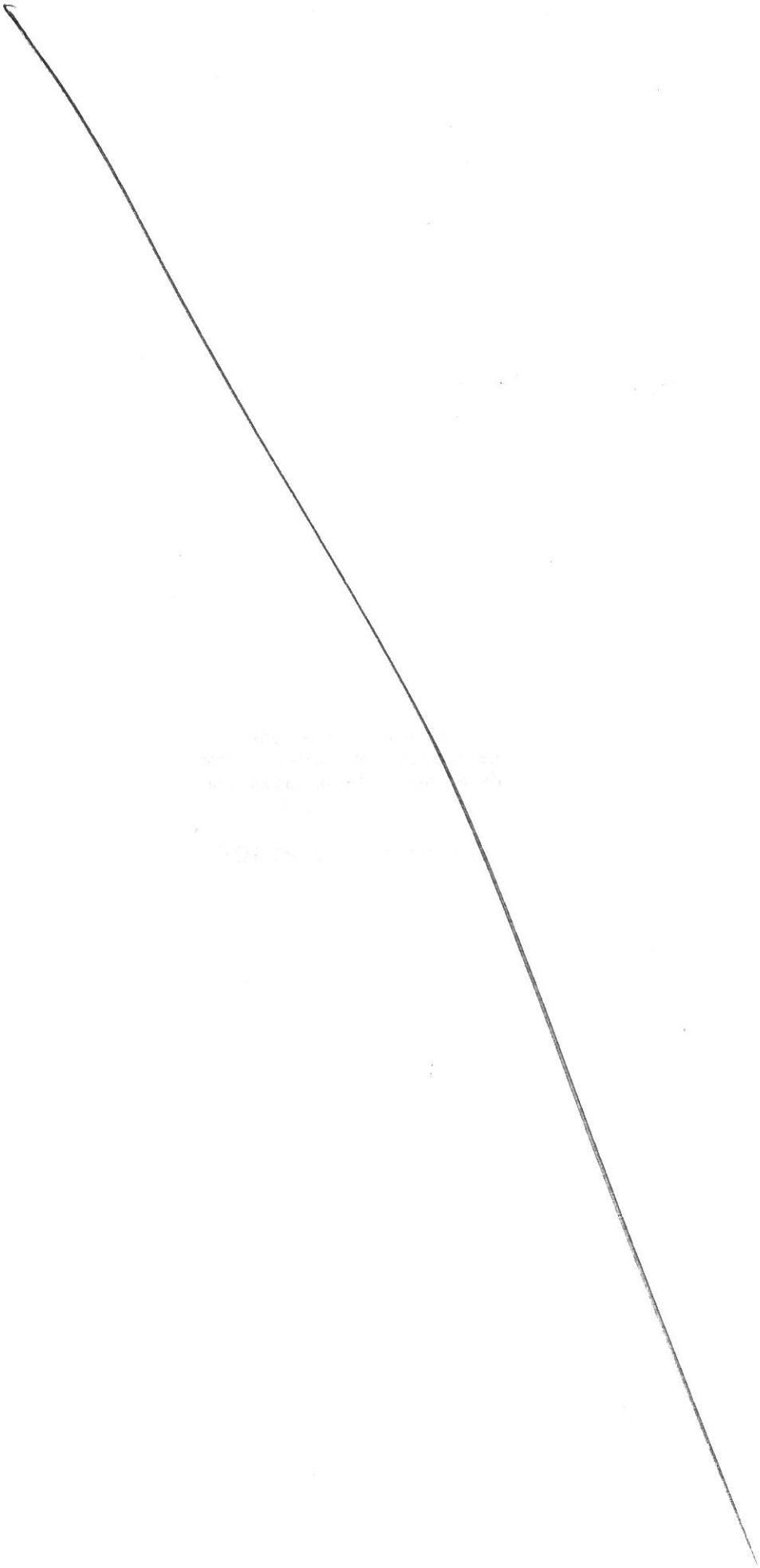
Projet très cohérent et dynamique pour la
vie commerciale du quartier malgré le risque
de nuisances inhérent pendant les Travaux.
Attention toutefois à la gestion des Parkings et
de maintien de l'activité commerciale et visibilité
des voisins pendant le chantier.

GROUPE GARTY - RENARD NARET

Renard Naret

17h30. Fin de la réunion et de l'après



[Handwritten signature]


~~Acte~~

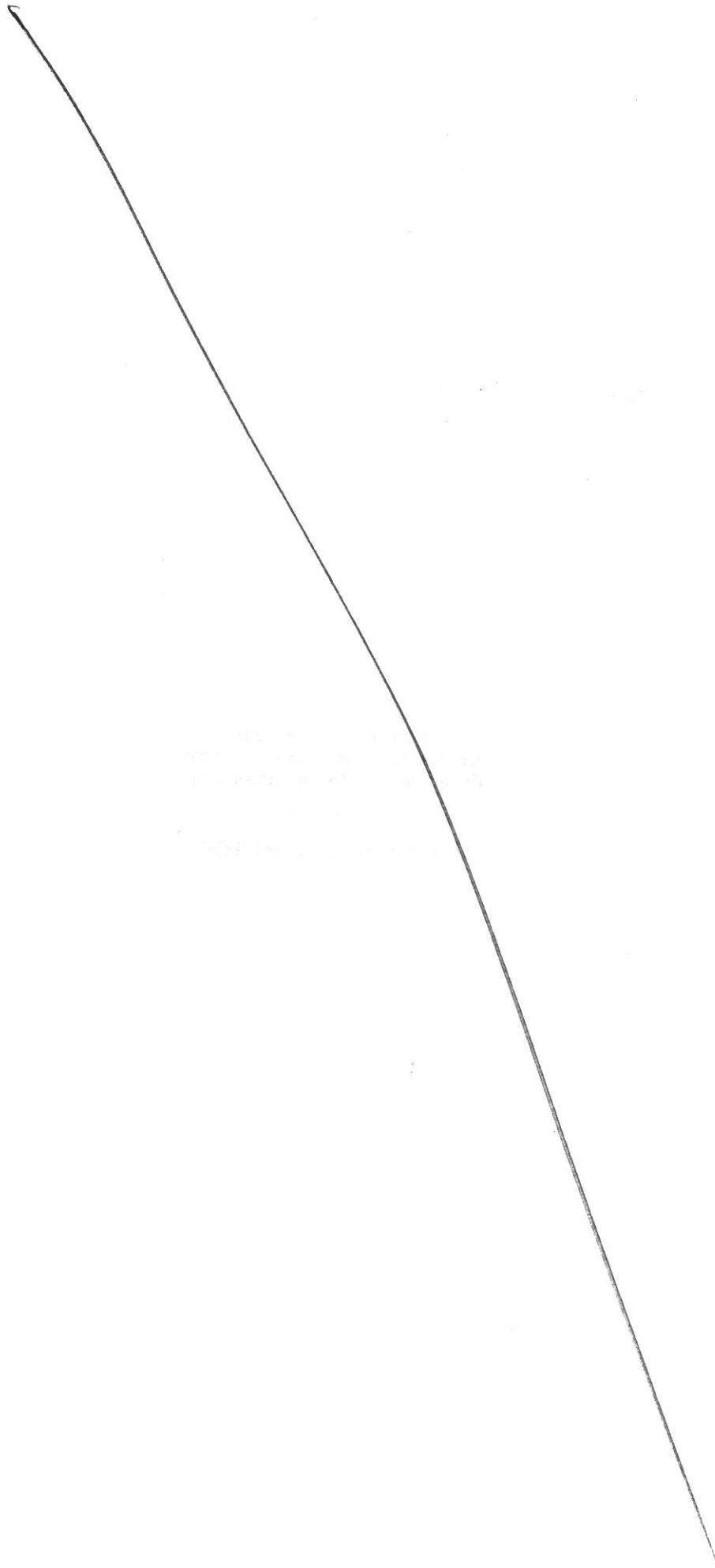
Projet très cohérent et dynamique pour la
vie commerciale du quartier malgré le risque
de nuisances inhérent pendant les Travaux.
Attention toutefois à la gestion des parkings et
le maintien de l'activité commerciale et visibilité
des voisins pendant le chantier.

GROUPE JARTY - RENAUD NARET

Renanettan

17h30. Fin de la réunion et de l'après







[Handwritten signature]

Le 25 Janvier 2012 à 17 heures
Le délai d'enquête étant expiré,
Je soussigné M. Jean-François MOREL
déclare clos le présent registre qui a été mis à la
disposition du public pendant 36 jours consécutifs,
du 20 décembre au 25 Janvier 2012 aux heures
d'ouverture de la Mairie

A Paris le 26 Janvier 2012.

Pour le Maire de Paris
Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 1er arrondissement



Jean-François MOREL

